

Émission : 16-04-2020

Mise à jour : 05-02-2021

Directive ministérielle DGAUMIP-018

Catégorie(s) :
✓ Chirurgie cardiaque
✓ Services médicaux

Consignes en chirurgie cardiaque

**Remplace les consignes en chirurgie
cardiaque 1^{re} vague émises le
16 avril 2020 (non codifiées)**

Expéditeur :	Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) — Direction des services hospitaliers (DSH)
--------------	--



Destinataires :	Tous les établissements publics du RSSS : <ul style="list-style-type: none">– Présidents-directeurs généraux (PDG) et directeurs généraux (DG)– Directeurs des services professionnels (DSP)– Directeurs, directrices des soins infirmiers (DSI)
-----------------	--

Directive

Objet :	La directive concernant la chirurgie cardiaque a pour objectif de présenter les principes directeurs pour la gestion des usagers ayant besoin d'une chirurgie cardiaque durant la 2 ^e vague de la pandémie à la COVID-19.
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance des consignes modifiées.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services hospitaliers (DSH)
Document annexé :	✓ Consignes chirurgie cardiaque

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par

La sous-ministre,
Dominique Savoie